

# Je suis actuellement en PACES

Quelles possibilités en 2020-2021 si je ne suis pas admis dans une filière de santé cette année ?

## Trois exemples

### PACES comme primant

Clément est inscrit cette année en PACES comme primant



à la fin de l'année, soit :



Il valide son année mais n'est pas admis dans la filière de son choix



Il ne valide pas son année

Il peut redoubler sa PACES

Selon les équivalences prévues, il peut passer en 2<sup>e</sup> année de licence option « accès santé » (L.AS)\* ou s'orienter vers d'autres métiers de la santé

Il peut redoubler sa PACES

Il peut s'orienter via Parcoursup en 1<sup>re</sup> année de licence option « accès santé » (L.AS)\* ou vers d'autres métiers de la santé

Le redoublement de la PACES se fait au sein d'une PACES uniquement composée de redoublants et avec un numérus clausus spécifique.

Clément et Adèle pourront présenter au maximum deux candidatures en santé au cours de leur premier cycle d'études et cela comprend :

- la PACES ou la PACES adaptée
- et la licence avec une option « accès santé » (L.AS).

Ainsi s'ils choisissent de redoubler leur PACES, ils ne pourront pas candidater une 3<sup>e</sup> fois aux études de santé via une L.AS.

**À savoir :** dans le cadre de cette réforme il sera essentiel pour les étudiants de se renseigner sur les spécificités de l'université qui les intéresse car les formations proposées seront différentes d'une université à l'autre.

\* Une licence option « accès santé » (L.AS) lui permettra une 2<sup>e</sup> candidature aux études de santé.

### PACES adaptée

Université de Paris, Sorbonne Université, Université Paris-Est Créteil, Paris Sud, Université d'Angers, Université de Bretagne Occidentale

Adèle est inscrite cette année en PACES adaptée



à la fin de l'année, soit :



Elle valide son année mais n'est pas admise dans la filière santé de son choix



Elle ne valide pas son année

Elle passe en 2<sup>e</sup> année de licence option « accès santé » (L.AS)\*

Ou elle peut s'orienter vers des formations à d'autres métiers de la santé

Elle peut s'orienter via Parcoursup en 1<sup>re</sup> année de licence option « accès santé » (L.AS)\*  
Ou elle peut également s'orienter vers d'autres métiers de la santé

### PACES comme doublant

Elise est inscrite cette année en PACES comme doublante (ou comme triplante)



à la fin de l'année, soit :



Elle valide son année mais elle n'est pas admise dans la filière de santé de son choix



Elle ne valide pas son année

Selon les équivalences prévues, elle peut passer en 2<sup>e</sup> année de licence.

Elle peut se réorienter sur Parcoursup en 1<sup>re</sup> année (école en soins infirmiers, BTS, licence, etc.)

Elle peut se réorienter sur Parcoursup en 1<sup>re</sup> année (école en soins infirmiers, BTS, licence, etc.) ou en contactant directement la formation qui l'intéresse

Rappel : à la fin de l'année, Elise aura utilisé ses deux possibilités de candidater aux études de santé. Si elle se réoriente en L.AS (licence option accès santé), elle ne pourra donc pas candidater à nouveau aux études de santé.